

---

Admission à la barre d'un membre du comité de surveillance de Rouen informant de sa paisibilité malgré la rareté des subsistances, lors de la séance du 17 brumaire an II (7 novembre 1793)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Admission à la barre d'un membre du comité de surveillance de Rouen informant de sa paisibilité malgré la rareté des subsistances, lors de la séance du 17 brumaire an II (7 novembre 1793). In: Tome LXXVIII - Du 8 au 20 brumaire an II (29 octobre au 10 novembre 1793) p. 548;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1911\\_num\\_78\\_1\\_41786\\_t1\\_0548\\_0000\\_3](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_78_1_41786_t1_0548_0000_3);

---

Fichier pdf généré le 21/02/2024

**Amar.** C'est au nom du comité que je vous ai proposé le décret d'arrestation contre Lecointe-Puyraveau.

**Basire.** Je m'oppose à cette mesure. Je ne connais point Lecointe-Puyraveau, je ne lui ai peut-être pas parlé dix fois dans ma vie; mais si aujourd'hui vous décrêtez d'arrestation un de vos collègues sur un pareil titre, il n'y a pas un de vous ici présents, qui soit libre, pas un de vous contre lequel on ne puisse provoquer une semblable mesure. Avec un décret tel que celui qu'on vous propose, la contre-révolution serait faite demain. La lettre dont on vous parle est certainement anonyme, et je ne sais pas pourquoi nous nous écartierions aujourd'hui de ce grand principe que vous avez consacré, de ne point délibérer sur des lettres anonymes. Où l'accusé trouve-t-il son dénonciateur pour le confondre? Un chiffon de papier suffirait donc pour conduire Lecointe-Puyraveau au tribunal révolutionnaire, à ce tribunal nécessaire, mais redoutable, auquel vous ne devez traduire que les traîtres bien reconnus. Je demande la question préalable sur la proposition du comité de sûreté générale.

La Convention décrète qu'il n'y a pas lieu à délibérer.

**Amar.** C'est une section qui a envoyé le procès-verbal. Le comité pouvait-il se dispenser...

**Lecointe-Puyraveau.** Il a fait son devoir.

**Amar.** Nous sommes détestés par les aristocrates et les mauvais citoyens, parce que nous remplissons avec zèle les fonctions que la Convention nous a confiées.

Vous faites votre devoir, s'écrie-t-on de toutes parts, continuez. (*On applaudit.*)

**Amar.** Je demande que la consigne soit levée. (*Décrété.*)

Amar descend de la tribune au milieu des applaudissements.

Un citoyen de Rouen s'est présenté à la barre, et a dit que la paix régnait dans cette commune, quoique les subsistances y fussent très rares (1).

#### COMPTE RENDU du *Moniteur universel* (2).

Un citoyen de Rouen se présente à la barre. J'étais, dit-il, dans le sein de la Convention, lorsqu'on a fait lecture d'une lettre de Rouen à

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 47.

(2) *Moniteur universel* [n° 49 du 19 brumaire an II (samedi 9 novembre 1793), p. 200, col. 1]. D'autre part, le *Journal des Débats et des Décrets* (brumaire an II, n° 415, p. 244) et le *Journal de la Montagne* [n° 159 du 18<sup>e</sup> jour du 2<sup>e</sup> mois de l'an II (vendredi 8 novembre 1793), p. 1172, col. 1] rendent compte de l'admission à la barre de ce citoyen de Rouen dans les termes suivants :

#### I.

#### COMPTE RENDU du *Journal des Débats et des Décrets*.

On annonce un citoyen de Rouen, membre du comité de surveillance de cette commune.

Il se présente à la barre.

« J'étais, dit-il, à la tribune lorsqu'on a donné lecture d'une lettre de Rouen, dont l'adresse était

l'adresse de Lecointe-Puyraveau. J'ai vu avec peine qu'on semblait annoncer dans cette lettre que la ville de Rouen était en insurrection. J'en suis parti il y a trois jours, et elle ne m'a pas paru disposée à s'insurger.

Je dirai plus, les sans-culottes y sont réduits à un quartieron de pain; les riches trouvent du soulagement dans leurs moyens; mais les sans-culottes n'en sont pas moins soumis aux lois; ils escortent eux-mêmes les subsistances destinées pour Paris. (*On applaudit.*) J'ai reçu aujourd'hui une lettre de mon épouse, elle ne m'annonce aucun trouble; elle me dit qu'une partie de la garde nationale est partie pour se réunir à l'armée qui doit exterminer les restes des brigands de la Vendée.

On fait lecture d'une lettre du citoyen Parent, curé de Boissise-la-Bertrand, à la Convention nationale, datée de Boissise-la-Bertrand, chef-lieu de canton, district de Melun, département de Seine-et-Marne, le 14 brumaire, l'an II de la République française une et indivisible, dont la teneur suit :

« Citoyens représentants,

« Je suis prêtre, je suis curé, c'est-à-dire *charlatan*. Jusqu'ici, charlatan de bonne foi, je n'ai trompé, que parce que moi-même j'avais été trompé; maintenant que je suis dégrassé, je vous avoue que je ne voudrais pas être charlatan de mauvaise foi; cependant la misère pourrait m'y contraindre; car je n'ai absolument que les 1,200 livres de ma cure pour vivre; d'ailleurs je ne fais guère que ce qu'on m'a forcé d'apprendre, des *oremus*.

« Je vous fais donc cette lettre pour vous prier d'assurer une pension suffisante aux évêques, curés et vicaires sans fortune et sans moyen de subsister, et cependant assez honnêtes pour ne vouloir plus tromper le peuple, auquel il est temps enfin d'apprendre qu'il n'y a de religion vraie que la religion naturelle, et que tous ces rêves, toutes ces mômeries, toutes ces pratiques

à Lecointe-Puyraveau. J'ai vu avec peine qu'on y voulait faire croire que la commune de Rouen était en insurrection. J'en suis parti il y a trois jours; je n'y ai vu aucun mouvement. Je dirai plus; les sans-culottes n'ont par jour qu'un quartieron de pain chacun; les riches y sont abandonnés à leurs propres moyens, et cependant les sans-culottes de Rouen, qu'on a voulu calomnier, exportent eux-mêmes les subsistances de Paris. Il semblerait que l'on eût voulu déprécier ici cet acte vraiment civique qu'ils font avec générosité. (*Applaudissements.*)

Le citoyen qui est à la barre lit une lettre qu'il a reçue aujourd'hui de sa femme. Elle n'annonce aucun trouble.

#### II.

#### COMPTE RENDU du *Journal de la Montagne*.

Un membre du comité de surveillance de Rouen, sorti de cette ville depuis trois jours, dément les insinuations de la lettre communiquée par Amar. Loin de songer à se révolter, les sans-culottes de Rouen, qui n'ont qu'un quartieron de pain par jour, escortent les subsistances pour Paris, et s'en procurent qui peut, car la municipalité n'en fait pas délivrer davantage.